



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : SY36-1 - Le Syndicat des copropriétaires et son Assemblée générale

Durée : 3h00

Type : Présentiel

Public

Syndics de copropriétés et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

- Connaître le rôle, attribution et objet du syndicat des copropriétaires.

Pré-requis

Etre un professionnel de l'immobilier

Programme

Propos Introductifs : Le Syndicat des copropriétaires en 2023

- Le Rôle, Attribution et Objet du syndicat des copropriétaires.
- La responsabilité du syndicat des copropriétaires et l'action en justice du syndicat.

1 - L'Initiative de la Convocation

- A.) Le Syndic : auteur institutionnel de la convocation.
- B.) Le Président du Conseil Syndical : faire face au syndic défaillant ou empêché.
- C.) La convocation par tout copropriétaire.

2 - La Forme de la Convocation

- A.) Les formes classiques de convocation : le courrier RAR et la remise contre émargement.
- B.) Les apports de la Loi ALUR, de l'ordonnance du 30 octobre 2019 et du décret du 02 juillet 2020 : La dématérialisation de la convocation et des pièces annexes.

3 - Les Délais de la Convocation

- A.) Les Délais légaux ou conventionnels : 21 jours et plus ?
- B.) La Computation des délais et ses nouvelles difficultés.

4 - Les Destinataires de la Convocation



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : Meelk
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

A.) Tous les copropriétaires.

- L'indivision
- L'usufruitier
- Le titulaire d'un droit d'usage et d'habitation
- La vente du lot

B.) Les Associés d'une SCI ou d'une Société d'attribution.

C.) Les Associations de locataires.

D.) Les Copropriétaires à l'étranger.

E.) Le défaut de convocation et ses conséquences.

5 - La Qualité à agir en contestation d'Assemblée générale

A.) Les Copropriétaires : Une Action attitrée

B.) Les Copropriétaires opposants et défaillants

6 - Le Délai pour agir

A.) Le Décompte du Délai

- Point de départ
- Terme

B.) La Suspension du Délai

- L'Aide juridictionnelle
- L'Assignation

C.) L'importance du Délai

7 - Le Contenu de la Convocation

A.) Le Lieu, la Date et l'horaire.

B.) Les Documents à annexer pour la validité de la décision.

C.) Les Documents à valeur informative.

D.) Les modalités de consultation des pièces justificatives.

E.) L'ordre du Jour

8 - L'assemblée générale et le contenu de son procès-verbal

A.) La notion de décisions

B.) Sur le Vote

- Les Lots transitoires
- Le mécanisme de réduction des voix
- La représentation en Assemblée





PROGRAMME DE FORMATION

C.) Sur les Résolutions

Examen méthodique d'une assemblée générale :

- Les questions devant obligatoirement figurer à l'ordre du jour pour la tenue de l'assemblée générale.
- Les questions devant obligatoirement figurer à l'ordre du jour pour assurer le bon fonctionnement du syndicat des copropriétaires.
- Les questions rendues obligatoires par les textes les plus récents.
- Les questions classiques et pièges à éviter.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr.

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr). Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Questionnaire d'évaluation de la formation.

Matériel nécessaire

Papier et crayon.

